

Vers nos
membres,
vert
l'avenir



FORMATIONS 2025

FORMATIONS EN RELATIONS DE TRAVAIL

Formations	Dates	Lieu
Agent de griefs	24, 25 et 26 septembre 2025	Saint-Hyacinthe
Négociation	27, 28 et 29 octobre 2025	Sorel
Agent de griefs	12, 13 et 14 novembre 2025	Drummondville

REMBOURSEMENT :

La FIM rembourse à votre syndicat **100 % du salaire *** (excluant les primes et les avantages sociaux) par journée de formation pour deux (2) délégué-es par syndicat. La fédération pourra occasionnellement autoriser un remboursement à plus de deux (2) participantes ou participants pour favoriser la tenue de la formation ou lorsque le nombre maximal de participants n'a pas été atteint.

Pour les délégué-es qui travaillent à plus de **400 km** du lieu de la session, le salaire est remboursé à 100 % (excluant les primes et les avantages sociaux) pour deux journées supplémentaires ; l'une pour l'aller et l'autre pour le retour selon les tableaux D et E s'il y a réellement perte de salaire.

Pour avoir droit au remboursement, la participante ou le participant doit fournir, dans les quinze (15) jours suivant la session, un relevé de paie et une preuve de libération.

Si une formation n'est pas programmée, dans le calendrier annuel publié chaque automne, à l'intérieur de 400 km du lieu de travail d'un syndicat, la FIM rembourse pour une ou un délégué par syndicat à partir du lieu de travail le taux du kilométrage des employé-es de bureau de la CSN.

Chaque participante ou participant doit signer la feuille des présences pour chaque journée de session comme condition de remboursement. Une personne peut suivre une seule fois la même session par mandat (trois ans).

*** Talon de paie requis.**

FORMATIONS SST

Formations	Dates	Lieu
Bruit en milieu de travail	17 septembre 2025	Trois-Rivières Shawinigan
Contraintes thermiques	14 octobre 2025	Drummondville
Règlement santé et sécurité au travail	29 et 30 octobre 2025	Québec
Prévention violence et harcèlement (PVH)	17 et 18 décembre 2025	Drummondville Québec
Règlement santé et sécurité au travail	4 et 5 février 2026	Montréal
Qualité de l'air	3 mars 2026	Québec

REMBOURSEMENTS

Santé et sécurité

Talon de paie et preuve de libération requis.

La CSN rembourse à même les subventions de la CNESST lorsqu'applicable, 100 % du salaire réellement perdu des délégué-es. Les autres frais sont à la charge du syndicat.

Une carte avec un lien et un code QR vous sera remise lors de la formation pour avoir accès au portail et ainsi remplir un formulaire de demande de remboursement.

Pour toutes les formations, la participante ou le participant doit fournir un relevé de paie et une preuve de libération syndicale.

INSCRIPTION

Vous êtes invités à vous inscrire par courriel en indiquant votre nom complet, votre courriel, le nom complet de votre syndicat, le nom de la formation désirée et sa date à : Fim.Formation@csn.qc.ca.

Deux semaines (14 jours) avant la date fixée, nous envoyons un courriel confirmant ou annulant la session. Dans ce courriel, nous rappelons qu'il est temps de faire vos demandes de libération, de préparer vos *preuves de libération* et *talons de paie* et nous confirmons le lieu.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Le nombre de participantes et participants est fixé à seize (16) militants par formation (minimum 9 inscriptions). Il est important de vous inscrire rapidement si vous désirez vous assurer une place.

HORAIRE

Les formations débutent à **9 h la première journée.**

ATTESTATION

Pour recevoir son attestation, la participante ou le participant doit avoir assisté à l'ensemble de la formation.

Veillez prendre note que nous allons planifier d'autres dates pour les différentes formations de la FIM ainsi que planifier le calendrier pour l'hiver 2026 sous peu.

Restez à l'affût !